

**Contact de l'avocat de**

Le 24.01.2023 à 12h54, nous recevons un appel téléphonique du numéro « 06.15.35.35.52 ». La personne se présente comme étant Maître Rémy JOSSEAUME, avocat de monsieur

Dès le début de la conversation, la personne adopte un ton très agressif. Ce dernier nous demande d'arrêter de harceler son client, de le menacer et de l'insulter. Il tente de nous donner des cours de procédure pénale, en expliquant que nous faisons mal notre travail. Malgré nos tentatives d'apaisement, la personne continue à déblatérer seul, des inepties, totalement incompréhensibles et hors de contexte. Il conclura par dire [REDACTED] ait pas à nous expliquer notre travail. Nous lui demandons alors d'arrêter de « faire le malin » et coupons court à la conversation. Il finira par déclarer qu'un signalement sera effectué à notre parquet.

Dont procès verbal fait et clos à [REDACTED], le 27 janvier 2023.

**L'Officier de Police Judiciaire**



## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Nevers le VINGT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS,

### PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED]

Relaxe [REDACTED] pour les faits de REFUS, PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, D'OBTEMPERER A UNE SOMMATION DE S'ARRETER - 50 - commis le 30 décembre 2022 à 02h10 à LES AVANCHERS VALMOREL ROUTE;

Tribunal de Police d'Albertville  
1ère à 4ème classe  
**JUGEMENT SUR EXCEPTION DE NULLITE**

**Prévenu de :**

CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT (Code Natinf: 256) avec le véhicule immatriculé [REDACTED] à LES AVALANCHERS VALMOREL faits prévus et réprimés par ART.R412-28 AL. 1, ART. R.411-25 AL.1, AL.3 C.ROUTE, ART.R.412-28 C.ROUTE

### PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant en audience publique, en premier ressort, et par jugement **contradictoire** à l'encontre de Monsieur [REDACTED] prévenu ;

**Sur l'exception de nullité :**

**FAIT** droit à l'exception de nullité soulevée in limine litis par le prévenu ;

---

**RENVOIE** le prévenu [REDACTED] du chef de la prévention ;